

Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Rapport d'activité



2025

Sommaire

1. LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ	04
A. Le syndicat.....	04
B. Comités Syndicaux.....	04
C. Comités de bassin.....	05
D. Commission locale des mobilités de Gironde.....	05
E. Organigramme des services.....	06
2. COORDINATION DES OFFRES	07
A. Les Cars Express.....	07
B. Le covoiturage.....	09
C. Les pôles de Mobilités.....	11
D. Les mobilités actives : Vélo Modalis.....	12
3. LA MOBILITÉ INTÉGRÉE MODALIS	13
A. L'application et le site internet Modalis.....	13
B. La billettique Modalis.....	16
C. La plateforme TAD Modalis.....	18
D. Les politiques de tarification.....	18
4. LA CENTRALE D'ACHATS	20
A. Les marchés disponibles.....	20
B. Exemples de marchés déjà lancés.....	20
5. LES BUDGETS	21
A. Rétrospectives.....	21
B. Analyse financière du budget NAM.....	24
C. L'exercice 2025.....	26

La vie de la collectivité

A. Le syndicat

Le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités est régi par 3 instances principales :

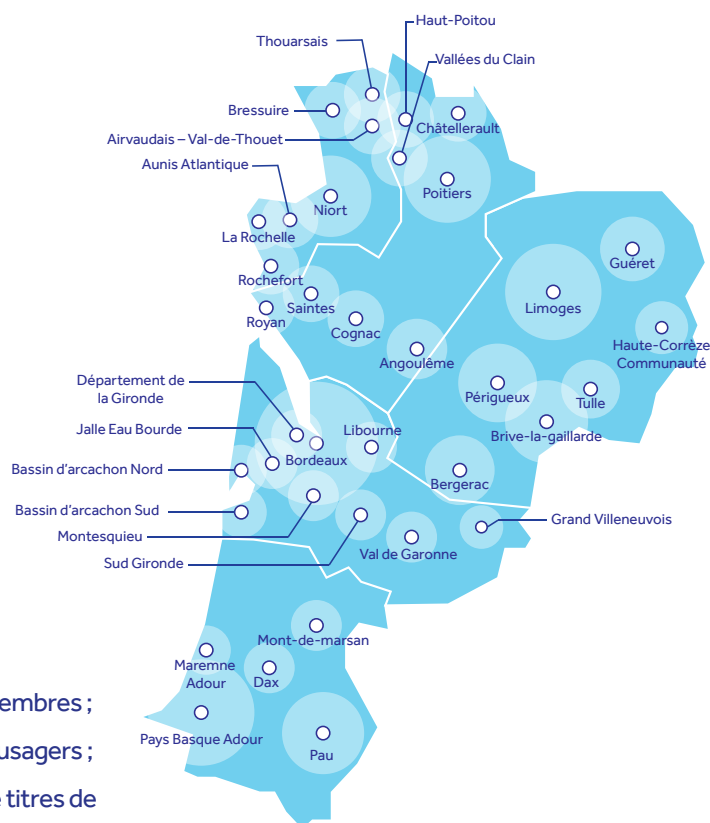
- **Les comités syndicaux** présidé par Renaud Lagrave, président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.
- **Les comités de bassin**, présidé par Nicolas Patriarche *pour le bassin Landes Pyrénées*, Clément Rossignol-Puech *pour le bassin Gironde Garonne*, Gilles Begout *pour le bassin Limousin et Périgord*, Frankie Angebault *pour le bassin Vienne et Charentes*, Bertrand Ayral *pour le bassin Sèvres et Atlantique*
- **La commission locale des mobilités de Gironde**, présidé par Clément Rossignol-Puech.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités, conformément à son objet, exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres ;
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers ;
- Mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

Cette année a été marquée par l'intégration de nouveaux membres comme la **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois**, la **Communauté de Communes Haute-Corrèze** et la **Communauté de Communes des Vallées du Clain**.

Le syndicat regroupe aujourd'hui **38 membres**, englobant la Région, 2 Métropoles, 3 syndicats de transport, 22 agglomérations, 1 département et 9 communautés de communes.



B. Comités syndicaux

En 2025, le comité syndical s'est réuni à 5 reprises. Toutes les délibérations sont accessibles via le lien suivant :

<https://nouvelle-aquitaine-mobilites.fr/comites-syndicaux>

C. Comités de bassin

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a structuré son action en s'appuyant sur cinq bassins de mobilité, afin de mieux prendre en compte les spécificités locales.

Dans ce cadre, 10 comités de bassins (2 par territoire) ont été organisés en 2025, réunissant élus, techniciens et acteurs locaux pour échanger sur les enjeux propres à chaque territoire. Ces rencontres ont permis de partager des expériences, d'identifier des besoins et d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales, notamment sur le développement des services Modalis, ou des mobilités alternatives. (quelques exemples : création de communautés de covoiturage via Covoit Modalis, achats d'abris vélos sécurisés ou de panneaux de covoiturage, mise en place de service de vélos en libre-service en gare...) Tous les dossiers validés en comités syndicaux sont préalablement débattus, travaillés et organisés en comité de bassin. L'ensemble des avis sont accessibles via le lien suivant : <https://nouvelle-aquitaine-mobilites.fr/vie-des-bassins>

D. Commission locale des mobilités de Gironde

Une réponse spécifique pour les mobilités en Gironde

La mobilité, une priorité pour tous les Girondins

- Plus de 100 000 actifs occupent un emploi sur Bordeaux Métropole sans y résider
- 58% des km réalisés chaque jour au sein de la métropole viennent de l'extérieur
- + 700 000 déplacements quotidiens à horizon 2040/2050

Aujourd'hui ces trajets quotidiens se font principalement en voiture.

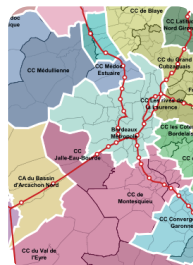
Créée au 1er janvier 2024 après un an de concertation, la Commission Locale des Mobilités de Gironde au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités est une instance autonome disposant de sa propre gouvernance et d'un budget annexe avec autonomie financière.

La Commission Locale des Mobilités de Gironde constitue une première en France.

Elle est gouvernée par l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), du département de la Gironde, de la région Nouvelle-Aquitaine. La présidence est assurée par Bordeaux Métropole.

Adossée à la levée du Versement Mobilité Additionnel, elle permet le déploiement d'une stratégie de mobilités à l'échelle du territoire :

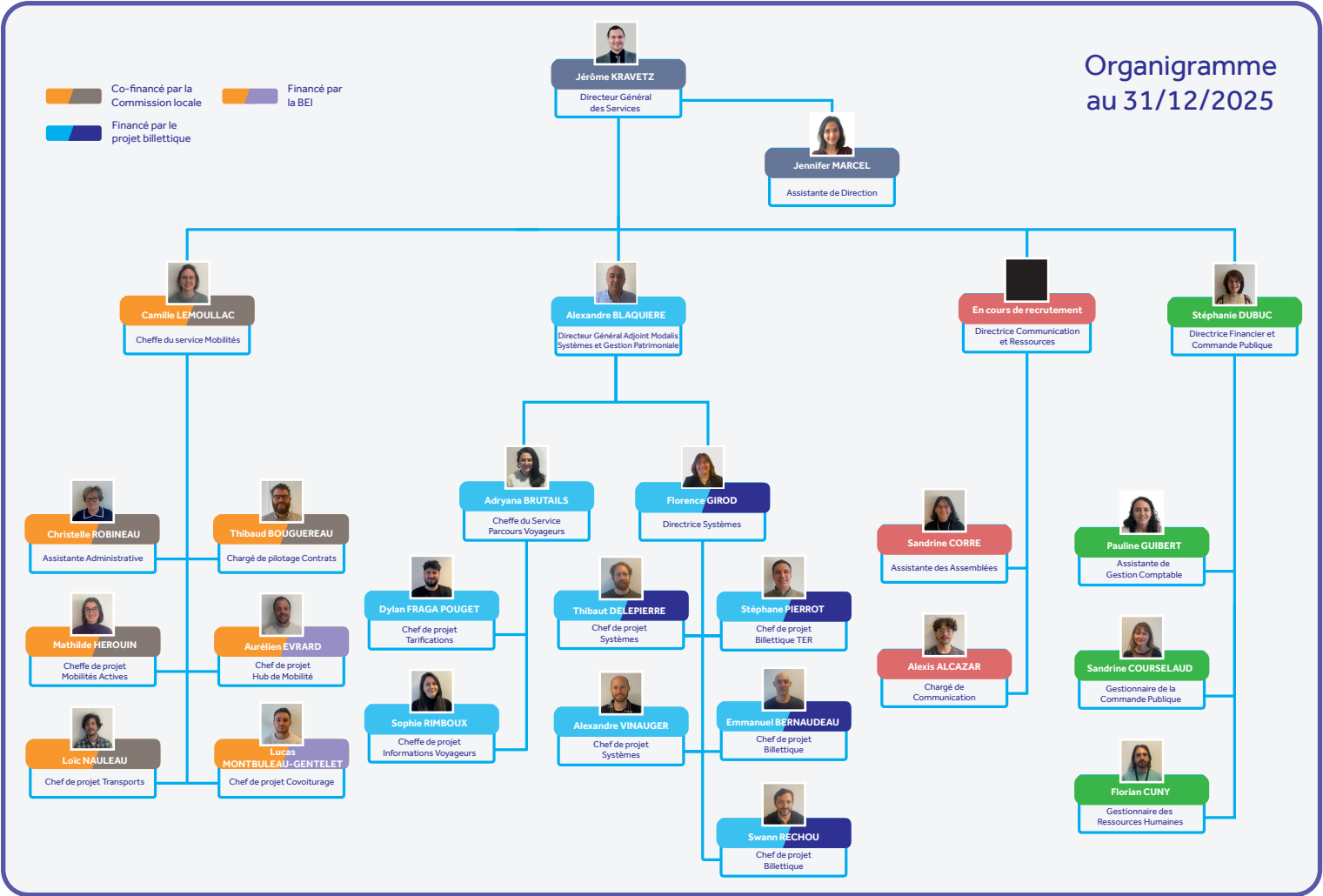
- Déploiement de lignes de car express
- Déploiement d'un service de covoiturage express sur l'A10 et A62
- Déploiement de vélos libre services et parking vélos sécurisés
- Aménagements de pôles d'échanges multimodaux



L'ensemble des avis sont accessibles via le lien suivant : <https://nouvelle-aquitaine-mobilites.fr/la-commission-locale-des-mobilites>

E. Organigramme des services

L'année a aussi été marquée par une croissance dynamique au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, caractérisée par l'arrivée de 8 nouveaux collaborateurs, afin de structurer NAM notamment le pôle Modalis mais aussi les fonctions supports.



Coordination des offres

A. Les cars express

En 2025, deux nouvelles lignes de car express ont été lancées à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre.

La ligne de car express 410 : Bordeaux <> Bassin Nord.

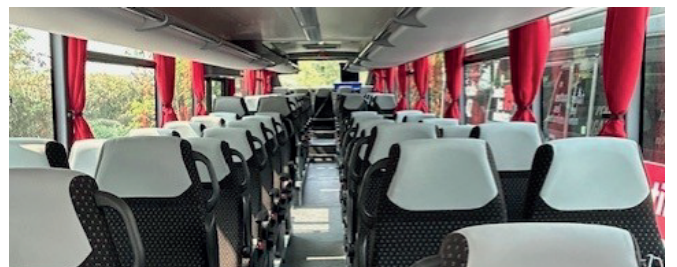
Cette nouvelle ligne relie le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin Nord à la gare Saint-Jean de Bordeaux. Elle assure également une **desserte directe des principaux pôles d'emplois** pour les habitants de la commune de Saint-Jean-d'Ilac. Cette ligne, mise en place en substitution de la ligne interurbaine existante, a été déployée afin d'améliorer la régularité, la vitesse commerciale et l'amplitude horaire du service, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Le service est articulé avec le réseau urbain Alégo, lancé en septembre 2024 sur le territoire de la COBAN, grâce à l'aménagement de trois pôles d'échanges intermodaux situés à Arès-Lège, Arès Portes du Bassin et Querquillas à Andernos. Il est également connecté à la ligne Prox'bus desservant Saint-Jean-d'Ilac ainsi qu'au réseau KB2M de Bordeaux Métropole.

La ligne dispose d'une fréquence de 15 minutes en heure de pointe dans le sens des flux principaux, une amplitude horaire étendue et un temps de parcours optimisé. Elle constitue ainsi une alternative à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien, avec des services à bord comprenant notamment le wifi et presse.

La fréquentation moyenne observée sur les premiers mois d'exploitation s'élève à **850 voyages par jour**. Cette fréquentation, cumulée aux validations enregistrées sur les lignes du réseau Alégo en correspondance, représentant plus de 180 validations quotidiennes, confirme la pertinence des orientations retenues par les partenaires :

- de la Région Nouvelle-Aquitaine (financeur à 25 %) ;
- de Bordeaux Métropole (financeur à 25 %) ;
- de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (financeur à 50 %) ;
- du Département de la Gironde, partenaire technique et financier sur les aménagements ;
- de la COBAN, autorité organisatrice du réseau Alégo et partenaire technique et financier des pôles d'échanges ;
- de la Communauté de Communes de Jalle-Eau-Bourde, autorité organisatrice du réseau Prox'bus et partenaire du projet.



La ligne 480 : Beautiran <> Le Haillan.

Cette ligne relie le pôle d'échange de Beautiran, situé en gare, à la technopole de Montesquieu, aux zones d'activités de Canéjan et aux zones d'emplois de l'ouest de la Métropole. Cette nouvelle offre propose une liaison structurante pour des territoires jusqu'alors non desservis, avec 58 courses, une fréquence de 15 minutes en heure de pointe et une amplitude horaire comprise entre 5h30 et 22h.

Afin de renforcer son attractivité, plusieurs évolutions seront mises en œuvre en janvier 2026 :

- Amélioration des temps de parcours ;
- Création de deux arrêts supplémentaires à Canéjan ;
- Mise en correspondance avec la ligne 411 au niveau du pôle d'échange du centre commercial Réjouit à Cestas.



Dans la continuité des études préalables, Nouvelle-Aquitaine Mobilités assure la coordination de l'évaluation du service en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et les collectivités concernées.

Ces deux lancements de services express portent le nombre total de lignes express à 5 en circulation dans le cadre des travaux menés :

4 dans le bassin Gironde-Garonne :

- Ligne Express Bassin Nord <> Bordeaux ;
- Ligne Express Blaye <> Bordeaux ;
- Ligne Express Créon <> Bordeaux ;
- Lignes Express Beautiran <> Le Haillan.

➡ **Rôle de NAM** : partenaire financier (VMA dans le cadre de la Commission Locale des Mobilités de Gironde) et technique (coordination du suivi et de l'évaluation).

1 dans le bassin Sèvres-Atlantique :

- Ligne Express Niort <> La Rochelle

(deuxième année d'expérimentation, validation en comité de pilotage pour un exercice supplémentaire).

➡ **Rôle de NAM** : partenaire technique, coordination du suivi et de l'évaluation.

Suivi des études de corridors de car express :

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a poursuivi le programme d'études des corridors de car express.

En Gironde, les études relatives au corridor du Médoc ont abouti à une validation des partenaires mi octobre pour la mise en place d'une liaison entre Lesparre-Médoc et Bordeaux Mérignac, avec un terminus partiel au pôle d'échange Hippodrome à Eysines en heures creuses. La mise en service est prévue en septembre 2026.

Parallèlement, les études relatives au corridor du Val de l'Eyre ont été engagées. Les travaux se poursuivront en 2026 afin de préciser l'offre et les aménagements nécessaires.

Dans le bassin Vienne-Charente, trois études ont été lancées autour de l'étoile de Poitiers. Leur finalisation est prévue fin 2026.

L'ensemble des 11 corridors représente un marché d'études d'un montant global de 600 000 €, financé conjointement par les Autorités Organisatrices de la Mobilité et l'État.

Evaluation des cars express :

NAM évalue les politiques publiques déployées auprès de ses partenaires, à travers notamment un programme d'enquêtes produites par l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Aquitaine (A'Urba).

En 2025, une enquête menée sur la ligne Niort <> La Rochelle a permis d'identifier un report modal significatif :

- 57 % des usagers utilisaient auparavant un véhicule individuel ;
- 30 % n'avaient jamais utilisé les transports en commun.

Synthèse des cars express en 2025 :

Ainsi, **NAM tient sa trajectoire de déploiement de services express interurbain en Nouvelle-Aquitaine**. En Gironde, la substitution d'offres régulières (corridor Bassin Nord, corridor du Médoc) permet d'optimiser les moyens et de réduire les d'exploitation par l'optimisation des moyens pour l'ensemble des partenaires, tout en améliorant la lisibilité du service pour l'utilisateur.

Le partenariats financiers et techniques noués avec l'ensemble des territoires, garantissent ainsi le déploiement d'offres en transports en communs efficaces, confortables, peu coûteuses pour les habitants éloignés des centralités urbaines. Les statistiques de fréquentations comme les enquêtes réalisées, témoignent de l'intérêt du public pour le car express.

Le car express s'impose comme une alternative crédible à la voiture individuelle. A travers son action de coordination et d'accélérateur de projet, et grâce aux liens tissés avec l'ensemble des collectivités investies dans ces projets d'envergure, NAM œuvre au rapprochement entre mobilité et développement urbain, développement économique et développement durable des territoires.

B. Le covoiturage

Etudes de corridors covoiturage :

L'année a permis de suivre et de finaliser les études relatives aux corridors de covoiturage, lesquelles ont conduit à identifier et hiérarchiser, selon leur niveau de service, plusieurs corridors à l'échelle régionale.

À l'issue d'échanges avec les territoires, deux corridors ont été identifiés comme prioritaires pour le développement de lignes de covoiturage à haut niveau de service, dites « express » : **les corridors A10 et A62**. Sur la base de ces conclusions, et dans le cadre de la Commission Locale des Mobilités (CLM), Nouvelle-Aquitaine Mobilités a engagé la procédure de passation d'un marché portant sur l'exploitation de ces lignes, ainsi que sur la fourniture de l'application, des équipements et des actions d'animation associées.



Marchés de covoiturage en Centrale d'Achats :

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a mis en œuvre des marchés de covoiturage portés par la Centrale d'Achats, couvrant à la fois les équipements (solutions « low tech », « high tech » et totems) et les prestations d'animation (animation de communautés, dispositif Covoit Modalis, organisation de journées annuelles).

Plusieurs territoires ont manifesté leur intérêt pour ces dispositifs et certains ont d'ores et déjà engagé des commandes dans le cadre de leur stratégie locale de développement du covoiturage.

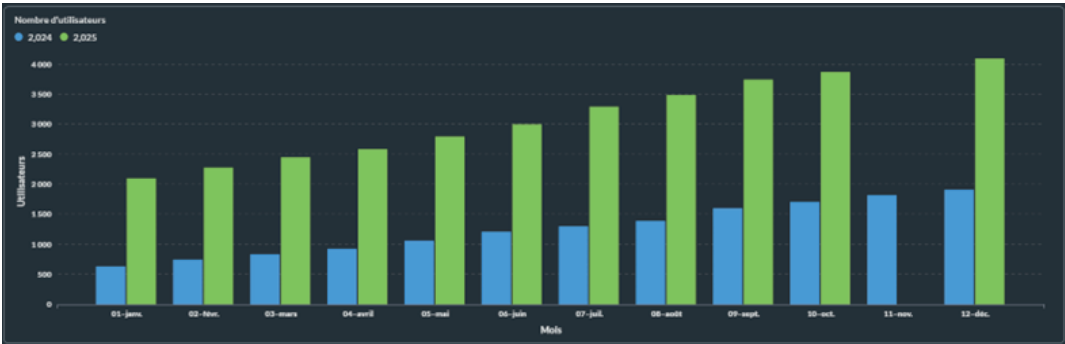
À ce titre, Grand Angoulême et la Communauté de communes du Bocage Bressuirais ont notamment mobilisé le marché relatif à la fourniture de panneaux de covoiturage à boutons poussoirs, en vue du déploiement de lignes locales.

La plateforme Covoit Modalis

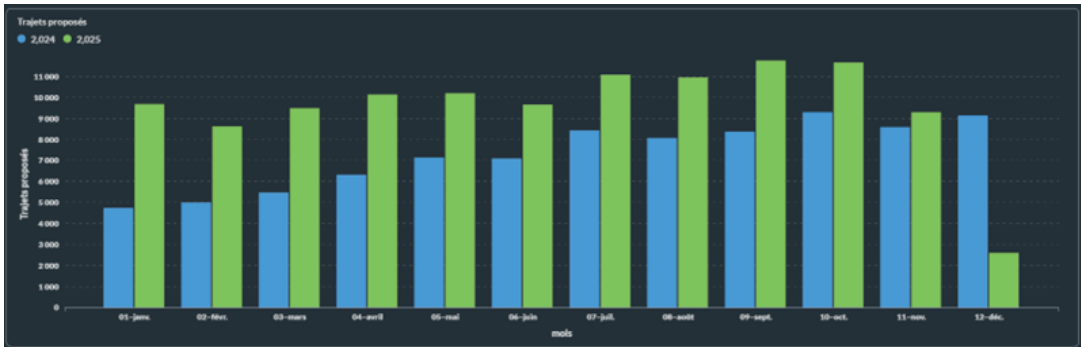
Mis à disposition des territoires ainsi que des usagers de Nouvelle-Aquitaine, il permet la mise en relation de covoitureurs à travers la recherche et la proposition de trajets. La plateforme offre également la possibilité de créer ou de rejoindre des communautés d'utilisateurs, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou d'autres structures.

La solution poursuit ainsi sa diffusion auprès des membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et du grand public, comme en témoignent les sollicitations régulières pour la création de nouvelles communautés.

Le nombre d'utilisateurs a presque doublé entre 2024 et 2025, confirmant la dynamique engagée l'année précédente.



Nombre d'utilisateurs en 2024 et 2025.



Nombre de trajets proposés en 2024 et 2025.

Covoit Modalis

+ économique
+ sympa
+ écologique

covoitmodalis.fr

Rechercher un covoiturage

Rejoindre une communauté !

Publier une annonce

Covoit Modalis, l'application de covoiturage conçue pour vos déplacements du quotidien !

Téléchargez l'application et rejoignez une communauté de covoiturage de personnes partageant les mêmes trajets que vous : entreprises, zones d'activités, universités...

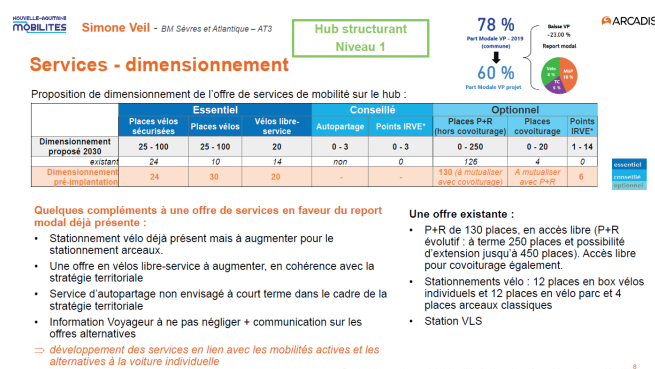
Télécharger dans l'App Store

Disponible sur Google Play

C. Les pôles de mobilités

Echanges avec les territoires et consolidation des résultats :

La dernière phase de l'étude « Pôles de mobilités » a été consacrée à la consolidation et à la validation des documents techniques, précisant le dimensionnement des services de mobilité ainsi que leurs modalités d'implantation. Pour rappel, un pôle de mobilité est un point de connexion multimodal qui permet l'interconnexion entre les différents modes de transport.



Exemple de fiche de préimplantation de service sur un pôle de Gironde

À l'échelle régionale, 183 pôles ont ainsi été identifiés, répartis de la manière suivante :

43

pôles sur le bassin Gironde Garonne
(dont 31 gares et 12 sites routiers)

23

pôles sur le bassin Limousin Périgord
(dont 15 gares et 8 sites routiers)

35

pôles sur le bassin Sèvres Atlantique
(dont 15 gares et 20 sites routiers)

34

pôles sur le bassin Vienne Charentes
(dont 22 gares et 12 sites routiers)

38

pôles sur le bassin Landes Pyrénées
(dont 24 gares et 14 sites routiers)

Ces ateliers ont également permis de recueillir les attentes des collectivités sur un accompagnement dans le déploiement des services de mobilité et ainsi donner une suite concrète aux préconisations faites dans les documents techniques et validées par les territoires. Les demandes sont :

- Continuer de proposer des services de mobilité via la centrale d'achat (autopartage, BIV, signalétique) et ainsi compléter l'offre déjà existante (billettique, logiciel TAD, AVS, VLS, contrôle d'accès).
- Accompagner dans la recherche de financement (ALVEOLE, fond vert, PVD).
- Développer l'Information Voyageur (IV) en lien avec les outils MODALIS.

En parallèle, NAM a pu accompagner les collectivités dans le déploiement des services de mobilité comme les abris vélos sécurisés et équipements vélos sur le territoire de membres mais également de territoire non-membre de NAM mais partie prenante de l'étude pôle de mobilité.



CC Uzerche avec 12 places sécurisées



CA de La Rochelle avec 1 AVS de 40 places



CA d'Angoulême avec places sécurisées, station de gonflage et station Vélo Modalis

La dernière validation lors des comités de bassin a conforté le travail de dimensionnement des services de mobilité et lancé le travail de centralisation des investissements réalisés par les collectivités sur les pôles mobilités étudiés. Ce travail est nécessaire dans le cadre du programme Européen ELENA qui finance les études.

D. Les mobilités actives : Vélo Modalis

Le projet Vélo Modalis a poursuivi sa consolidation et son déploiement à l'échelle régionale, en particulier sur les territoires des Charentes, où le service de vélos à assistance électrique en libre-service s'inscrit désormais durablement dans les pratiques de mobilité.

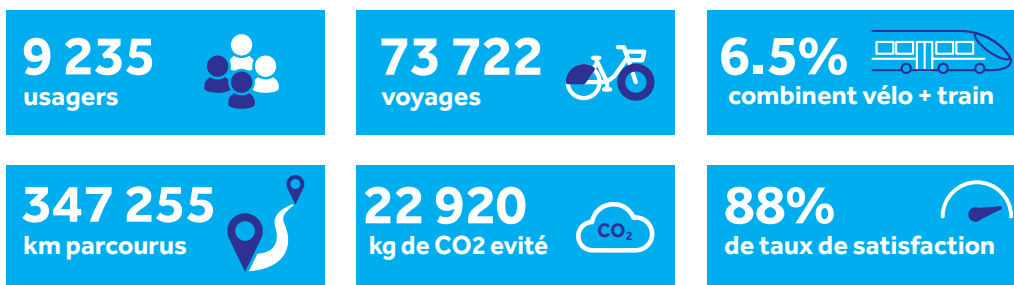
Pérennisation du service en Charente et dynamique territoriale :

Les territoires engagés ont confirmé leur **volonté de poursuivre et de développer le service**, se traduisant par des demandes **d'extension du réseau et d'implantation de nouvelles stations**. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des actions engagées par Nouvelle-Aquitaine Mobilités visant à sécuriser les conditions juridiques, financières et opérationnelles du dispositif, ainsi qu'à poursuivre la collaboration avec l'opérateur Fifteen.

Dans ce cadre, **une convention a été conclue avec la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), permettant à Nouvelle-Aquitaine Mobilités et à ses membres de pérenniser le service**, tant sur le volet investissement, comprenant la fourniture des stations et des vélos, que sur le volet exploitation, incluant l'application, la maintenance, les actions de communication et les moyens humains et matériels associés.

Des résultats d'exploitation en forte progression :

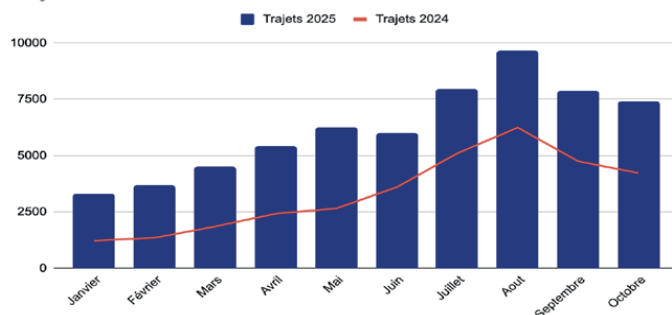
Les indicateurs d'exploitation témoignent d'une appropriation croissante du service par les usagers en 2025 :



Cette progression s'explique à la fois par la montée en puissance progressive du service au fil des mois, touchant un public toujours plus large, et par l'ajout de nouvelles stations financées par les territoires partenaires.

Le service est en constante évolution, désormais 6.5% des usagers combinent le vélo et le train, contre seulement 5% en 2024. Le nombre de trajets a aussi augmenté passant de 41 000 en 2024 à 73 700.

Trajets Vélo Modalis



Extension du réseau et mutualisation de l'exploitation :

Le déploiement du service s'est poursuivi sur plusieurs territoires, avec les réalisations suivantes :

- **Grand Angoulême** : 49 stations et 375 vélos (investissement : 1 637 000 € ; fonctionnement : 377 000 € par an) ;
- **Grand Cognac** : 4 stations et 15 vélos (investissement : 68 000 € ; fonctionnement : 86 000 € par an) ;
- **Royan Atlantique** : 2 stations et 15 vélos (investissement : 42 000 € ; fonctionnement : 61 300 € par an).

La mise en place d'une clé de répartition des coûts d'exploitation entre les territoires permet de mutualiser les charges et d'assurer l'équilibre économique du service, tout en accompagnant son développement. Le service Vélo Modalis a ainsi généré 111 000 € de recettes.

Enfin, l'année a été marquée par la **signature et la délibération d'une charte d'engagement par les territoires partenaires**. Celle-ci formalise un alignement autour de quatre objectifs communs :

- le déploiement d'une marque commune Vélo Modalis,
- la mise en place d'une gamme tarifaire unifiée,
- l'animation et le suivi du projet par NAM, en lien étroit avec ses partenaires,
- le travail d'intégration du service dans le MaaS Modalis, afin de renforcer la lisibilité pour l'utilisateur

La mobilité intégrée Modalis

Qu'est-ce que Modalis ?

Un bouquet de services **digitaux et physiques** :



A. L'application et site internet Modalis

Les données d'offres de mobilités :

Le travail de consolidation et d'enrichissement des données de mobilité s'est poursuivi afin d'améliorer la qualité de l'information proposée aux usagers et de renforcer la couverture territoriale du calculateur d'itinéraire Modalis.

L'**offre théorique** de transport en commun intégrée à la plateforme s'est enrichie avec l'intégration de **deux réseaux** :

- la Communauté de communes du Thouarsais ;
- la Communauté de communes Sud Gironde.

Au total, **le calculateur Modalis intègre désormais l'offre de 31 réseaux de transport en commun**, (dont la SNCF TER NA et TGV) sur sa plateforme de recherche d'itinéraire.

L'**information en temps réel** a également été renforcée avec l'intégration de **trois réseaux supplémentaires** :

- TUT – Tulle Agglomération ;
- Calibus – La Calix Agglomération ;
- TCL – Limoges Métropole.

Modalis propose ainsi une information en temps réel sur 12 réseaux, permettant d'améliorer la fiabilité des itinéraires et l'information délivrée aux usagers.

L'offre de vélos en libre-service a poursuivi son déploiement avec l'intégration de nouveaux territoires, notamment à Brive-la-Gaillarde, Périgueux et La Rochelle. La disponibilité des vélos est désormais renseignée sur **huit territoires avec (Angoulême, Saintes, Royan, Bordeaux Métropole, Libourne, Brive, Périgueux & la Rochelle)** sur sa plateforme de recherche d'itinéraire, dans un objectif de multimodalité et de valorisation du vélo.

Données et billettique :

En lien avec la billettique KUBA, l'exploitant billettique Modalis TICKS et les équipes NAM, **une stabilisation et une amélioration des process autour de la donnée d'offre de transports collectifs à usage de la billettique Modalis, ont été entamées.** A ce titre, l'ensemble des cas spécifiques et demandes des réseaux a été étudié de manière transversale pour y répondre dans la mesure de la faisabilité technique et de manière mutualisée.

Une charte de gouvernance vers une convention de la donnée Modalis :

La charte de gouvernance a été formalisée avec le rappel des process, rôles et responsabilités de chaque partie prenante mais aussi des enjeux législatifs et serviciels existants autour de la donnée transport (qualité, format etc.).

Cette charte ayant vocation à être respectée par toutes les parties prenantes (Autorités Organisatrices, Exploitants et fournisseurs de systèmes associés) a été présentée lors des comités de bassin de fin d'année. Après décision à l'unanimité, elle sera désormais formalisée sous un format de convention bipartite ou tripartite selon les choix des réseaux membres.

La déclaration de conformité producteur et ré-utilisateur de données :

En application de l'article L. 1115-5 du code des transports, les détenteurs et les utilisateurs de données sont tenus de remplir et de transmettre annuellement une déclaration de conformité avec laquelle le déclarant atteste du respect des obligations réglementaires qui lui incombent.

L'arrêté du 4 mars 2022 précise son contenu et les modalités de transmission de la déclaration sont fixées par le décret n° 2020-1753 et codifiées aux articles R. 1115-5 à R. 1115-8 du code des transports.

Dans ce cadre, NAM a accompagné les AOMs pour remplir, avant la fin de l'année, la déclaration de conformité en tant que détenteur de données, pour l'ART. Le syndicat a également mené un travail de retour d'information auprès de l'ART pour faire état des points d'incompréhension du questionnaire (périmètre parfois hors AOM).

Le syndicat, utilisant le jeu de données agrégé pour Modalis, a rempli une déclaration de conformité en tant que ré-utilisateur de données. Celle-ci fera l'objet d'une délibération en février 2026

Les services proposés :

Sur la période, le service Modalis a poursuivi l'élargissement de son périmètre fonctionnel et le développement de son offre de services, tant sur l'application mobile que sur le site internet.

L'application Modalis

De nouveaux réseaux ont été intégrés à la vente sur l'application :

- les titres occasionnels du réseau TCL exploité par Limoges Métropole ;
- les titres occasionnels et les abonnements du réseau Alégo, exploité par la COBAN ;
- les titres occasionnels et les abonnements du réseau Baïa, exploité par la COBAS ;
- le billet Jeune et le Pass abonnés 20 et 30 voyages du TER Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs évolutions fonctionnelles ont également été mises en œuvre :

- la gestion des profils complexes est désormais disponible ;
- le profil jeune peut être certifié automatiquement ;
- la gestion des titres multi-voyageurs a été intégrée ;
- l'achat de titres est désormais accessible en un clic depuis la page d'accueil de l'application ;
- l'information voyageur du service de transport à la demande Modalis a été intégrée au calculateur d'itinéraires.



Au niveau du backoffice, des évolutions ont été déployées permettant de renforcer la gestion de la relation client. Ces fonctionnalités permettent désormais :

- Le chargement à distance des titres de transport depuis le back-office ;
- La gestion automatisée du profil jeune certifié, réalisée au travers d'un module d'intelligence artificielle analysant les pièces d'identité des clients.

Un chantier d'optimisation de l'application a été mené en fin d'année, aboutissant à une amélioration des performances, notamment en ce qui concerne les temps de validation des titres de transport et l'affichage des écrans de contrôle.

En parallèle, les réseaux utilisant l'ancienne application mobile Ticket Modalis ont été progressivement basculés vers l'application Modalis. À fin 2025, six réseaux restent à migrer définitivement :

- Yélo – La Rochelle Agglomération ;
- Vitalis – Grand Poitiers ;
- Couralin – Grand Dax ;
- TUT Solidaires – Tulle ;
- Grand Cognac Scolaires ;
- Cars Régionaux.

Cette migration interviendra avant la fin de maintenance de l'application Ticket Modalis, prévue en mars 2026.

Le site internet Modalis

A compter de juillet 2025, la première version de la boutique Modalis multi-réseaux a été déployée avec la possibilité pour les usagers de :

- Commander une carte Modalis
- Acheter / charger les titres des réseaux équipés par la billettique Modalis, sur la carte Modalis et sur les billets sans contact (BSC)
- Consulter ses transactions EMV (open paiement via carte bancaire)
- Souscrire à des profils clients complexes au travers du compte Modalis.



Les usages :

À la fin de l'année, nous dénombrons :

153 599
produits vendus sur
l'application Modalis

↓

608 475 €
de chiffre d'affaires sur
l'application Modalis

5 300 000
de recherches d'itinéraires sur
l'application Modalis

↓

296 415
comptes uniques
Modalis

590 773
produits vendus sur
l'application Ticket Modalis

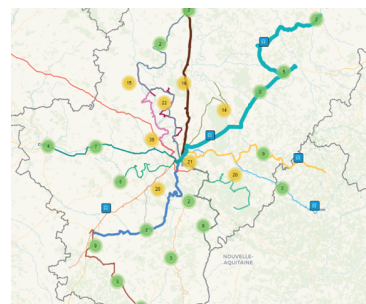
↓

1 604 853 €
de chiffre d'affaires sur
l'application Ticket Modalis

L'observatoire, un outil d'analyse des services Modalis

L'année 2025 a permis d'engager des analyses innovantes sur les fonctionnalités liées à l'économie des transports, en particulier concernant les usages billettiques. Parmi les réalisations :

- Cartographie des lignes et élaboration d'indicateur clé de performance sous forme de graphes, exploitant les données sources issues des données billettiques KUBA et Digimobee.
- Collaboration renforcée avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en fin d'année, visant à harmoniser et améliorer la qualité des données remontées.



Nombre de validations par arrêts et lignes - Réseau de la Région - Charente équipée en billettique KUBA – Environnement de test

B. La billettique Modalis

La carte Modalis et les démarches interopérabilité :

Plusieurs démarches d'interopérabilité ont été poursuivies notamment avec le lancement du projet de billettique des trains régionaux et le déploiement des premiers distributeurs de titres (DAT).

Les chantiers d'interopérabilité effectués sur l'année 2025 sont :

- Recette d'interopérabilité dans le cadre du projet Trains régionaux (acceptation de toutes les cartes, conformité des codes CB2D émis par les DAT pour les titres émis par les nouveaux DAT NAM),
- Dans le cadre des projets de billettique des réseaux urbains, tests d'interopérabilité avec les nouveaux réseaux déployés,
- Tests sur les cartes Modalis non issues de la centrale d'achat en vérifiant qu'elles sont bien acceptées par le système Modalis (en priorité le DAT St Jean) et interopérables,
- Accompagnement de TBM pour effectuer des tests d'élargissement des gammes tarifaires et compatibilité avec les nouveaux réseaux déployés,
- Accompagnement dans les déploiements de nouveaux projets de mobilité douce : Vélo Modalis et Abri-Vélos Sécurisés Modalis.

Les réseaux déployés :

Ce fut une période riche en déploiement de nouveaux services de billettique intégrée MODALIS, avec les réseaux urbains de :



Ces derniers viennent compléter la liste des réseaux déjà déployés que sont Guéret et Bocage Bressuirais.

Les budgets alloués au projet Modalis dans le cadre de l'intégration au sein la plateforme Billettique Modalis d'un nouveau réseau adressent les types de coûts suivants, financés par le réseau :

- **Des coûts d'investissement :**
 - Le cofinancement de la plateforme billettique
 - L'acquisition et le financement des équipements embarqués / déportés,
 - Le financement du mode projet.
- **Des coûts de fonctionnement** intégrant notamment des coûts liés aux ressources humaines, à l'hébergement, à la maintenance de la plateforme, à l'achat de consommables.

Coté projet Trains Régionaux, le déploiement a démarré sur la fin d'année avec la mise en service du 1er DAT (distributeur automatique de titres) à la gare Saint Jean à Bordeaux ainsi que 3 autres dans les gares de Limoges, Dax et Pessac. Suivront ceux déployés dans les gares de La Souterraine et Talence.

Cette première étape va permettre de recueillir les retours des voyageurs au quotidien, afin d'améliorer et d'affiner les services à proposer avant un déploiement à l'échelle régionale prévu entre avril et juillet 2026 (184 DAT à installer).



Les principales fonctionnalités :

La billettique intégrée MODALIS propose des services globaux du type :

- Un compte unique pour chaque usager,
- Un accès à la Plateforme Maas et basé sur un référentiel multimodal régional,
- Un interfaçage avec la billettique digitale notamment l'application MODALIS et la e-boutique,
- Un socle technique hybride acceptant les technologies ABT (on line) et CBT (sur support),
- L'acceptation du paiement par carte bancaire (EMV),
- Un Module de SAEIV Light,
- Un Module de paiement unique,
- Un Module de répartition des recettes,
- Des applicatifs d'interfaces (API) pour ouverture vers des partenaires externes.

Combiné à tout cela, la possibilité pour l'usager d'avoir une expérience d'achat unifiée sur les réseaux équipés de billettique intégrée MODALIS

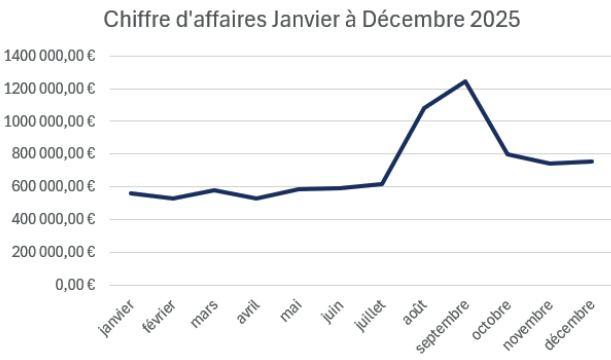
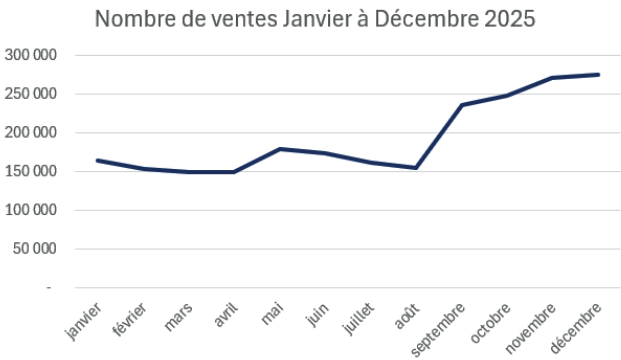
Distributeurs de titres	Paiement en Carte Bancaire	Agences commerciales	Portable de vente et vente au casier
J'achète mes titres en CB et/ou espèces sur un distributeur de titres. Je peux les charger sur ma carte Modalis ou sur un Billet Sans Contact.	Je monte à bord, je passe ma carte bancaire sur le valideur. Lors du contrôle je présente ma CB. Je consulte mes paiements via un portail dédié.	Je me rends en agence pour me procurer une carte Modalis, souscrire à un profil client et acheter mes titres de transports.	Je monte à bord et j'achète un titre de transport auprès du conducteur.
Sur 3 réseaux 	Sur 8 réseaux 	Sur 8 réseaux 	Sur 8 réseaux 

A terme, ces canaux de vente distribueront les titres de tous les réseaux équipés (exemple : acheter un titre de car régional, auprès d'un réseau urbain).

Les usages :

Sur la période de janvier à novembre 2025 inclus, quelques chiffres marquants sont les suivants :

- Nombre global de ventes tous réseaux : 2 318 054
- Chiffre d'affaires global tous réseaux : 8 606 446 €



E. La plateforme TAD Modalis

Après le déploiement sur Evalys en 2024, le déploiement du logiciel de réservation en transport à la demande exploité par PADAM MOBILITY, a été poursuivi sur le territoire de Limoges Métropole en 2025.

Le service Télabus a été mis en place en juin 2025. Le service Handibus, à destination des usagers PMR est en cours d’instruction

Les premiers chiffres, sur Télabus :

- 4 990 comptes
- 1 764 téléchargements (60% Android 40% ios)
- 50% en moyenne de taux de groupement
- Un taux de conversion (recherche > réservation) de 58% pour l’année 2025
- Une moyenne de 63% des réservations via l’application, en hausse les derniers mois.

Les premiers chiffres, sur Evalys :

- 3 293 inscriptions
- 699 clients
- 34 442 réservations sur 74 971 recherches, soit 46% de réussite
- 65% en moyenne de taux de groupement.

En parallèle, un travail de présentation de la solution aux autres collectivités a été mené, avec pour objectif de déployer plus amplement la solution pour une harmonisation des parcours usagers et une diminution du coût d’exploitation de la solution au travers des licences achetées via la centrale d’achat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

F. Les politiques de tarification

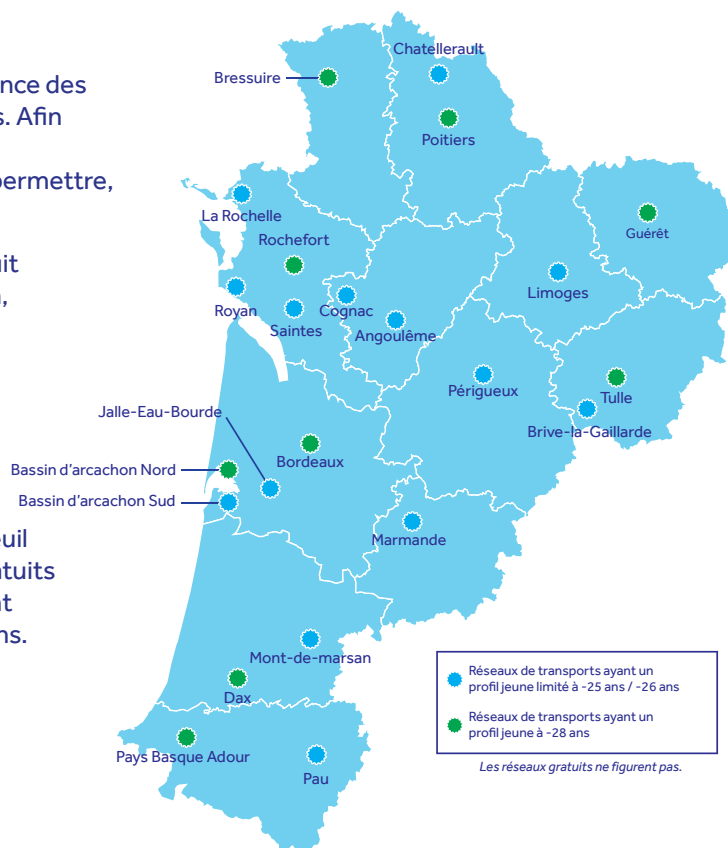
L’année 2025 marque également l’intégration progressive des pratiques tarifaires régionales autour des thématiques suivantes :

• L’harmonisation des gammes tarifaires

Nouvelle-Aquitaine Mobilités poursuit son objectif de convergence des principes tarifaires, notamment en matière de profils voyageurs. Afin d’améliorer la lisibilité des gammes tarifaires au sein des outils mutualisés, de faciliter la création de titres multimodaux et de permettre, à terme, la validation de profils régionaux harmonisés.

Les travaux engagés en ce sens se sont poursuivis et ont conduit plusieurs réseaux à adopter les préconisations d’harmonisation, en particulier concernant les profils « jeune » et « enfant (gratuité) ». À ce titre, le réseau de Tulle a fait évoluer son profil jeune vers un seuil fixé à moins de 28 ans lors du déploiement de la billettique. Les réseaux de Cognac, Angoulême et Jalle-Eau Bourde ont, quant à eux, retenu un âge limite de gratuité fixé à moins de 6 ans.

La cartographie associée présente les réseaux appliquant un seuil d’âge fixé à moins de 28 ans pour le profil jeune. Les réseaux gratuits n’y figurent pas. Les réseaux représentés en bleu correspondent généralement à des profils jeunes limités à moins de 25 ou 26 ans.



- **L'harmonisation des pratiques tarifaires, conditions de vente et d'utilisation**

Les travaux engagés en 2024 sur l'uniformisation des supports de titres dans le cadre du déploiement de la billettique Modalis se sont poursuivis en 2025, avec un objectif d'intégration plus aboutie des pratiques tarifaires.

Une collecte des CGV et CGU liées aux principaux tarifs de chaque réseau a été réalisée. Ces éléments ont ensuite été synthétisés et partagés en groupe de travail afin d'identifier les convergences possibles et les points d'harmonisation.

Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment les modalités de validation des titres, les conditions de remboursement ou encore la gestion des correspondances.

Ces échanges ont permis de poser les premières bases d'un futur tronc commun de CGV/CGU, en cohérence avec la mutualisation des outils de vente et le déploiement d'une politique de relation clients plus harmonisée à l'échelle régionale.

- **L'approfondissement des études de communautés tarifaires autour des SER-Métropolitains**

Les études de communautés tarifaires ont également été approfondies. Elles visent à analyser la possibilité de mettre en place une gamme tarifaire unique à l'échelle d'un territoire, susceptible de se substituer aux gammes existantes.

L'objectif est de simplifier les parcours des usagers, en permettant un acte d'achat unique, et de renforcer l'intermodalité grâce à une tarification zonale ou en alvéoles. Un abonnement unique pourrait ainsi couvrir l'ensemble des modes concernés (TER, cars interurbains, transports collectifs urbains).

Cette démarche permet de mieux prendre en compte la réalité des déplacements quotidiens, souvent au-delà des frontières administratives des AOM, et d'intégrer pleinement les offres liées aux SER métropolitains et aux réseaux urbains.

- **Gironde**

L'étude de communauté tarifaire en Gironde s'est intensifiée sur 2025. Les éléments afférents sont détaillés au sein du Rapport d'Orientations Budgétaires de la Commission Locale des Mobilités de Gironde.

- **Adour Pyrénées**

Les travaux de communauté tarifaire couvrant les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes ont débuté cette année. Une présentation du diagnostic territorial et des principaux flux de mobilité a notamment été partagée aux membres. Trois premiers scénarios à étudier ont été définis, dont les résultats seront communiqués l'année prochaine.

La centrale d'achats

A. Les marchés disponibles

La centrale d'achats de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, mise en place en 2024 continue de s'étoffer avec la mise en place de plusieurs marchés d'équipements et de services :

1. Marché Vélomodalis pour l'achats de Vélos en Libre-Service
2. Marché d'Abris Vélos Sécurisés
3. Marchés Covoiturage animations et équipements
4. Marché TAD Modalis
5. Marché BILLETTIQUE Modalis Ticket/Carte
6. Marché contrôle d'accès pour les Abris Vélos Sécurisés

B. Quelques exemples

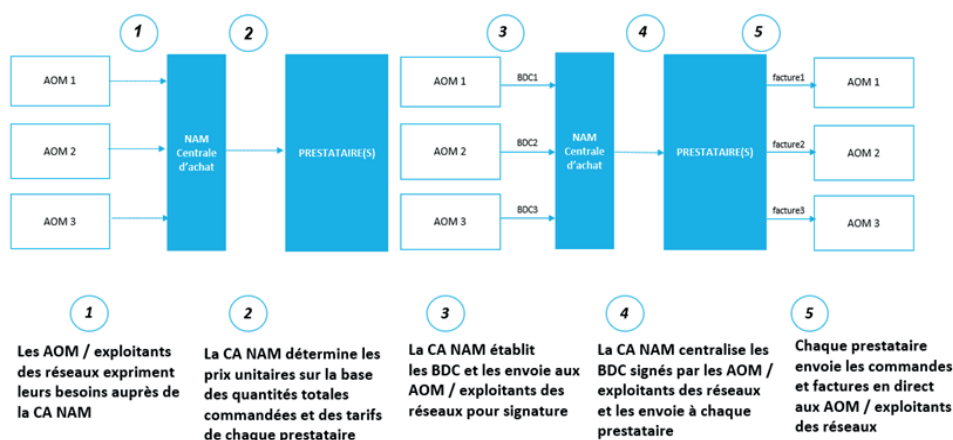
• Marché BILLETTIQUE Modalis Ticket/Carte

Ce marché permet à nos membres et à leurs exploitants de bénéficier d'achats massifiés de supports de titres : carte, ticket sans contact et ticket paravent, tous étant conformes aux normes calypso V2 et interopérable à l'échelle régionale et donc avec la billettique Modalis.

• Marché Abris Vélos Sécurisés

Constitué de 3 lots permettant l'accès à plusieurs types et caractéristiques d'abris, il a fait l'objet de plusieurs commandes en 2025 de la part des membres de NAM et des territoires de Nouvelle Aquitaine. (Cf 1.1.3)

Principe de fonctionnement pour le recueil des besoins et la passation des commandes :



Les budgets

A. Retrospective

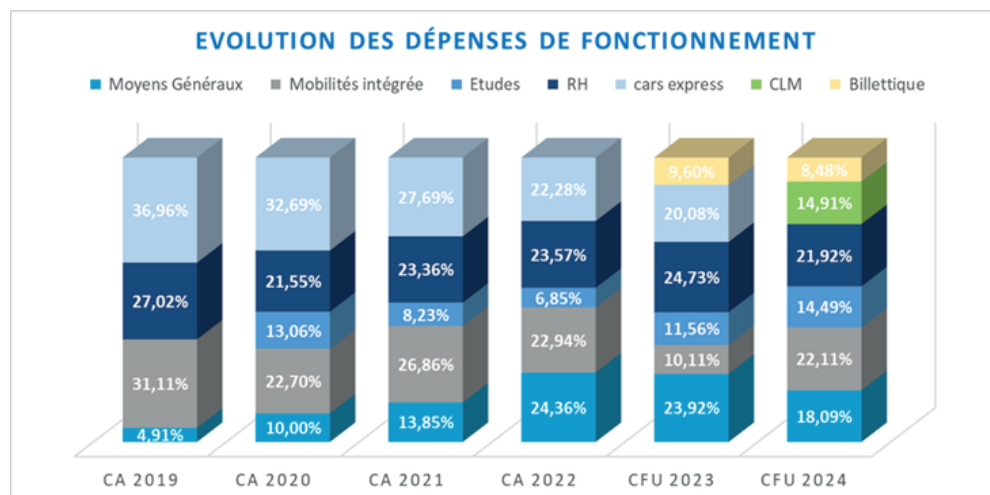
Budget principal – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles (hors amort et report)	877 392	1 980 292	2 011 720	2 465 161	3 351 868	3 676 555
dont budget NAM	877 392	1 980 292	2 011 720	2 465 161	3 030 128	2 816 470
Evolution		126%	2%	23%	23%	-7%
dont cars express	324 297	647 370	557 019	549 136	672 921	
dont Billettique					321 741	311 901
dont CLM	-	-	-	-	-	548 184

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Moyens Généraux	43 073	197 987	278 723	600 563	801 842	664 980
Mobilités intégrée	272 978	449 577	540 443	565 553	338 800	812 875
Etudes	-	258 607	165 602	168 900	387 540	532 573
RH	237 044	426 751	469 933	581 010	829 023	806 042
Cars express	324 297	647 370	557 019	549 136	672 921	
CLM						548 184
Billettique					321 741	311 901
Total dépenses Fct réelles	877 392	1 980 292	2 011 720	2 465 161	3 351 868	3 676 555

Les dépenses affectées à la Commission Locale des Mobilités « CLM » correspondent aux frais de structures et charges de personnel affectées à la CLM.

La Billettique intègre l'ensemble des charges dédiées au projet billettique, financées exclusivement par les membres concernés par le projet.



Budget principal – Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Evolution de la section de fonctionnement Recettes réelles

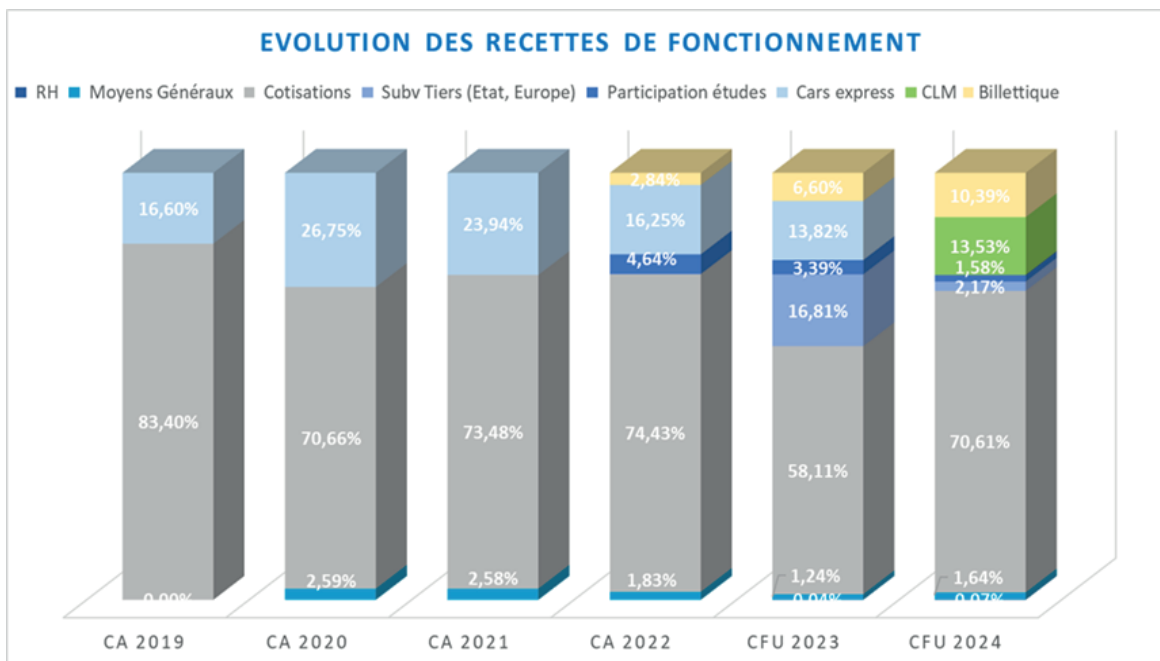
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles (hors VMA, amort et report)	1 953 881	2 420 012	2 327 020	3 378 501	4 869 021	4 050 154
dont budget NAM	1 953 881	2 420 012	2 327 020	3 282 501	4 547 652	3 081 346
Evolution		24%	-4%	41%	39%	-32%
dont cars express	324 297	647 370	557 019	549 136	672 921	
dont Billettique				96 000	321 369	420 624
dont CLM	-	-	-	-	-	548 184

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
RH					1 811,77	2 875,26
Moyens Généraux	1	62 642	60 001	61 989	60 158	66 428
Cotisations	1 629 583	1 710 000	1 710 000	2 514 500	2 829 500	2 860 000
Subv Tiers (Etat, Europe)					818 269	88 014
Participation études				156 876	164 992	64 030
Cars express	324 297	647 370	557 019	549 136	672 921	
CLM						548 184
Billettique				96 000	321 369	420 624

NAM est passé de 22 membres en 2018 à 38 membres en 2025. Les contributions sont stables depuis 2022, seule la hausse des membres et l'application des règles statutaires ont fait augmenter la recette.

Par ailleurs, le budget annexe de la « CLM » verse des recettes au budget principal en lien avec les moyens mis à disposition de la CLM (RH et structure).

Le budget billettique n'est abondé que par les membres concernés par la billettique mutualisée.



NAM est financé par les participations et les cotisations de ses membres, par des subventions d'Etat et de l'Europe, ainsi que par le remboursement des frais de structure et de personnel par le budget annexe de la Commission Locale des Mobilités.

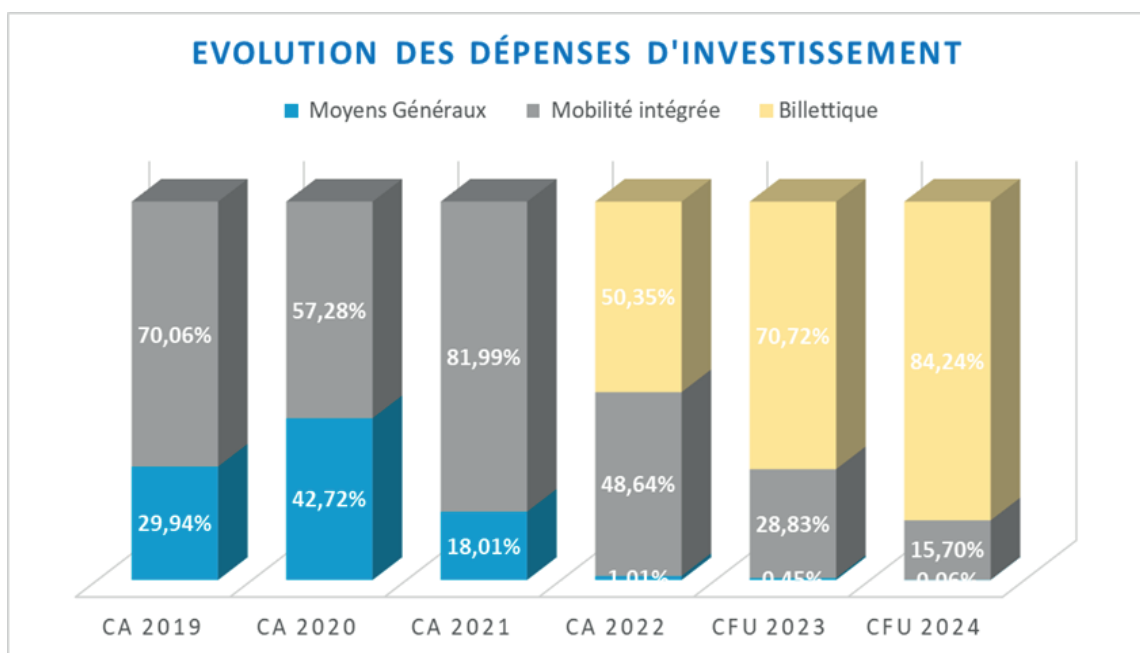
Les moyens généraux correspondent à la participation au loyer des locaux de Bordeaux.

Budget principal – Evolution des dépenses réelles d'investissement

Evolution de la section d'investissement dépenses réelles

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles (hors amort et report)	311 194	153 130	189 980	3 318 454	6 011 795	8 244 831
dont budget NAM	311 194	153 130	189 980	1 647 603	1 760 477	1 299 641
Evolution		-51%	24%	767%	7%	-26%
dont budget Billettique				1 670 851	4 251 317	6 945 191
Evolution					154,44%	63,37%

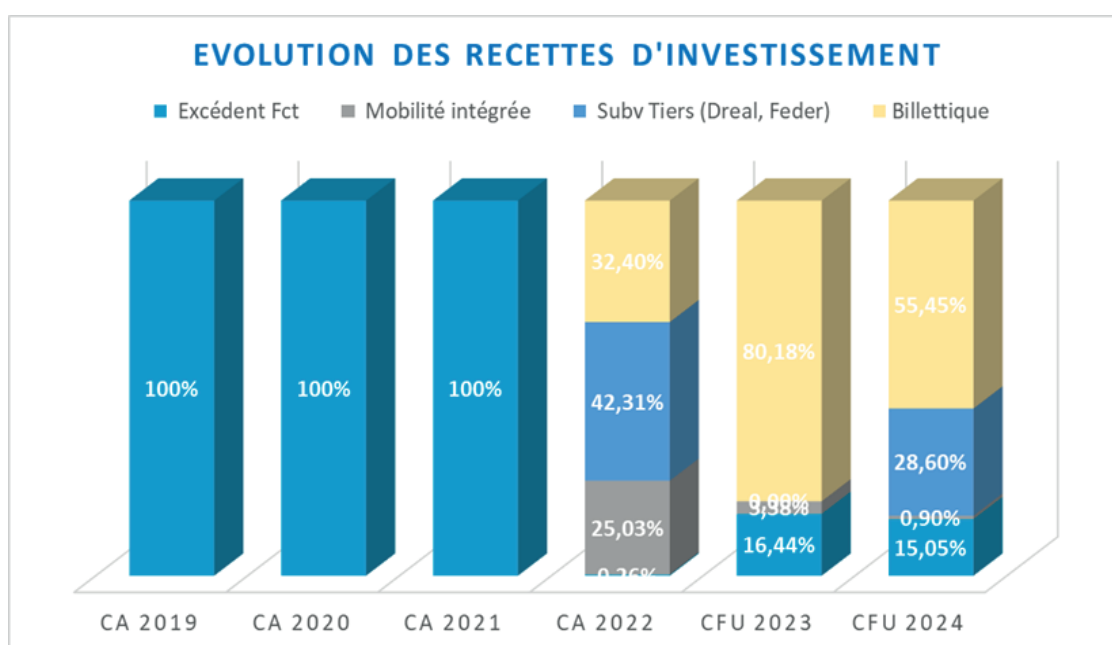
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Moyens Généraux	93 171,89	65 422,30	34 222,60	33 371,08	27 003,40	5 088,00
Mobilité intégrée	218 022,00	87 708,00	155 757,00	1 614 232,15	1 733 473,85	1 294 552,54
Billettique				1 670 850,66	4 251 317,48	6 945 190,69
	311 193,89	153 130,30	189 979,60	3 318 453,89	6 011 794,73	8 244 831,23



Budget principal – Evolution des recettes réelles d'investissement

RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles (hors report)	196 718	116 407	526 000	2 129 686	6 566 573	10 516 847
dont budget NAM	196 718	116 407	526 000	1 439 686	1 301 184	4 685 346
Evolution		-41%	352%	174%	-10%	260%
dont budget Billettique				690 000	5 265 388	5 831 501
Evolution					663,10%	10,75%

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Excédent Fct	196 718	98 083	526 000	5 577	1 079 434	1 582 571
Mobilité intégrée				532 985	221 750	94 640
Subv Tiers (Dreal, Feder)				901 124		3 008 135
Billettique				690 000	5 265 388	5 831 501



Les dépenses d'investissement sont financées par les subventions d'équipements que versent les membres ainsi que les subventions DREAL et FEDER.

Les dépenses d'investissement se sont accélérées une première fois en 2022 mais surtout depuis 2023, date des premiers projets de déploiement billettique.

B. Analyse financière du budget de NAM

Rigidité du Budget

Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre du syndicat.

Hors part CLM	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Poids des Charges de personnels (012/DRF) hors part CLM	0,00%	42,86%	32,02%	32,30%	29,46%	34,20%	30,69%
012- Charges de personnels/RRF hors part CLM	0,00%	12,13%	17,63%	20,19%	16,71%	18,82%	21,22%

L'épargne brute, nette et autofinancement

L'épargne brute se calcule de la façon suivante : (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) / recettes réelles de fonctionnement.

Cela correspond à la part des recettes que NAM dégage pour autofinancer ses investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après le remboursement du capital des emprunts.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES							
total	115 070 €	877 392 €	1 980 292 €	2 011 720 €	2 465 161 €	3 351 868 €	13 611 087 €
Evolution en %			125,70%	1,59%	22,54%	35,97%	306,07%
RECETTES							
total	641 666 €	1 953 881 €	2 420 012 €	2 327 020 €	3 378 501 €	4 869 021 €	14 339 280 €
Evolution en %			23,86%	-3,84%	45,19%	44,12%	194,50%
Epargne Brute = CAF (auto-financement)	526 596 €	1 076 489 €	439 720 €	315 300 €	913 340 €	1 517 153 €	728 193 €
Epargne nette	526 596 €	1 076 489 €	439 720 €	315 300 €	913 340 €	1 517 153 €	728 193 €
Poids de l'épargne brute/nette	82,1%	55,1%	18,2%	13,5%	27,0%	31,2%	5,1%

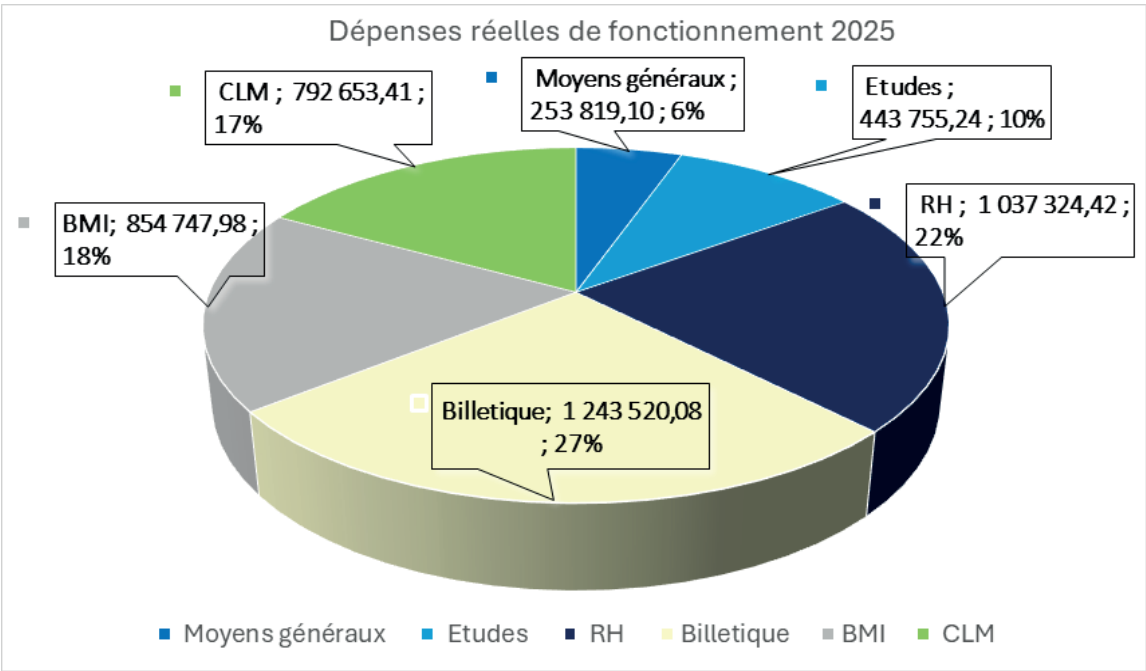
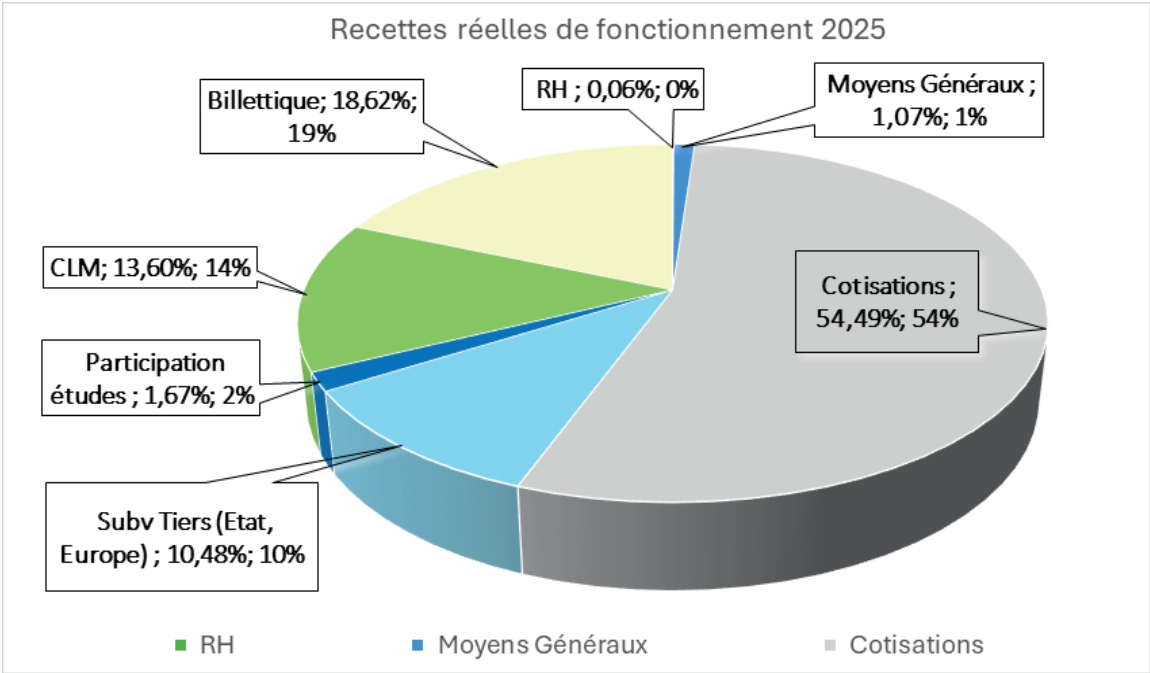
Jusqu'en 2024, l'épargne était suffisante et permettait de couvrir les dépenses d'investissement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette	526 596 €	1 076 489 €	439 720 €	315 300 €	913 340 €	1 517 153 €	728 193 €
Dépenses réelles d'investissement	196 718 €	311 194 €	153 130 €	189 980 €	2 660 249 €	6 011 795 €	8 244 831 €
Recettes réelles d'investissement	- €	196 718 €	116 407 €	526 000 €	2 129 686 €	6 566 573 €	10 516 847 €
Besoin de financement	- 329 878 €	- 962 012 €	- 402 997 €	- 651 320 €	- 382 776 €	- 2 071 931 €	- 3 000 208 €

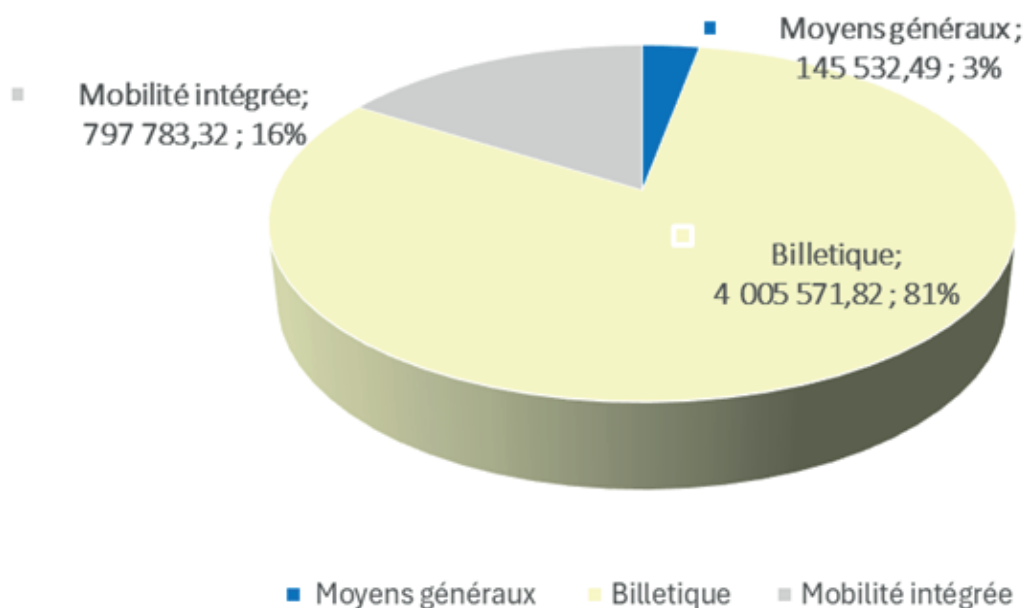
En 2025, NAM n'a pas toujours pas souscrit d'emprunt mais a une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 €.

C. L'exercice 2025

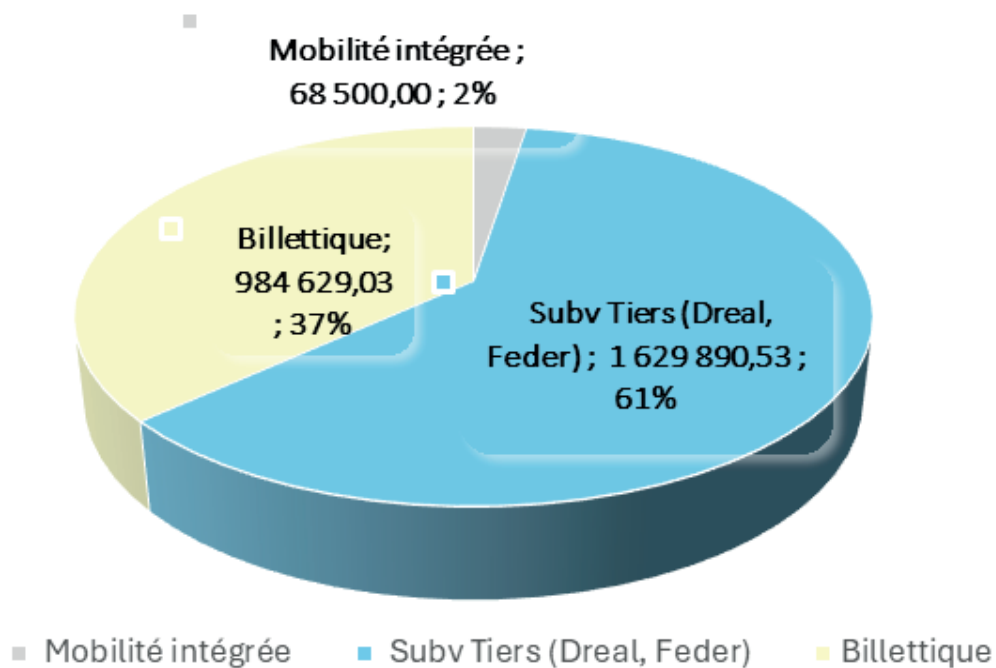
Budget principal – section de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement 2025



Recettes réelles d'investissement 2025



Recapitulatif exercice 2025

Fonctionnement	NAM	Billettique	Budget Principal
Recettes réelles	4 979 422,33	1 084 938,00	6 064 360,33
Dot amort subv	599 638,32	748 040,00	1 347 678,32
Total recettes	5 579 060,65	1 832 978,00	7 412 038,65
Dépenses réelles	3 632 888,86	1 243 520,08	4 876 408,94
Dot amort immo	963 906,53	853 575,97	1 817 482,50
Total dépenses	4 596 795,39	2 097 096,05	6 693 891,44
Résultat exercice	982 265,26	- 264 118,05	718 147,21
Report	1 284 548,96	204 351,00	1 488 899,96
Total report BP	2 266 814,22	- 59 767,05	2 207 047,17

investissement	NAM	Billettique	Budget Principal
Recettes réelles	1 698 390,53	984 629,03	2 683 019,56
Dot amort subv	963 906,53	853 575,97	1 817 482,50
Total recettes	2 662 297,06	1 838 205,00	4 500 502,06
Dépenses réelles	943 315,81	4 005 571,82	4 948 887,63
Dot amort immo	599 638,32	748 040,00	1 347 678,32
Total dépenses	1 542 954,13	4 753 611,82	6 296 565,95
Résultat exercice	1 119 342,93	- 2 915 406,82	- 1 796 063,89
Report			3 197 000,04
Total report BP			1 400 936,15



La e-boutique est désormais disponible sur modalis.fr

Les réseaux de Tulle, Guéret, Limoges, Bocage Bressuirais et COBAN sont désormais disponibles sur l'e-boutique Modalis.

Depuis le site modalis.fr :

- Recharger votre carte Modalis,
- Recharger vos billets sans contact,
- Commander une carte Modalis,
- Créer un compte unique Modalis,
- Bénéficier des profils tarifaires adaptés (jeunes, seniors, etc.).

Disponible sur <https://modalis.fr>



Le billet jeunes TER et le pass 20/30 voyages disponible sur l'appli Modalis !





NOUVELLE-AQUITAINE
MODALIS





Nouvelle-Aquitaine Mobilités

39 rue d'Armagnac
33800 Bordeaux
nouvelle-aquitaine-mobilites.fr